

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION
DU BUREAU DE COMMUNAUTE DU 01 AVRIL 2019**

Date de convocation :
26 mars 2019

Nombre de conseillers :
en exercice : 21

Présents : 16

Votants : 17

L'an deux mille dix-neuf le un avril à 19 heures 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly.

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Pierrette MUNIER, Sinclair VOURIOT, Roland HARLE, Laurent DELPECH, Edwige LAGOUGE, Frédéric NION, Laurent SIMON, Patrick MAILLARD, Pascal LEROY, Mireille MUNCH, Jean-Michel BARAT, Patrick GUICHARD, Jean-Marie JACQUEMIN, Denis MARCHAND, Jean TASSIN.

formant la majorité des membres en exercice

Madame Christine GIBERT, non membre du Bureau, est présente à cette assemblée.

POUVOIRS DE :

Jacques AUGUSTIN à Jean-Marie JACQUEMIN.

ABSENTS :

Christian ROBACHE, Thibaud GUILLEMET, Yann DUBOSC, Tony SALVAGGIO.

Monsieur Jean-Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le compte rendu du Bureau communautaire du 18 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

Le compte rendu du Bureau communautaire du 18 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

PLH : PRESENTATION DU DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET DE LA TERRITORIALISATION DES OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS

Le Bureau d'études « Espacité » présente aux élus les orientations et la territorialisation des objectifs de production de logements au travers de 4 axes :

- ✓ Elaboration du document d'orientations ;
- ✓ Le rythme de production des logements ;
- ✓ Les orientations ;
 - Orientation I : Produire une offre de logements adaptés aux besoins du territoire afin de favoriser les parcours résidentiels
 - Orientation II : Améliorer le parc existant et accompagner ses mutations
 - Orientation III : Répondre aux besoins des publics spécifiques
 - Orientation IV : Renforcer le suivi et l'animation du PLH en coordination avec les autres instances liées au logement
- ✓ La poursuite de la démarche : le calendrier du programme d'actions et de la phase d'adoption.

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- ❖ **VOTER** et **ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- ❖ **APPROUVER** le compte administratif 2018 et ses annexes.

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **APPROUVER** le compte de gestion 2018 du budget principal.

BUDGET PRINCIPAL - REPRISE DU RESULTAT 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **ACCEPTER** la reprise anticipée du résultat 2018 du budget principal en autorisant les écritures suivantes :

Excédent de fonctionnement reporté (R002)	900 689,54 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	2 107 184,38 €
Couverture du besoin de financement (1068)	5 011 462,45 €

BUDGET PRINCIPAL - ACTUALISATION ET CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **VOTER** l'actualisation et la création des autorisations de programmes et la répartition des crédits de paiements tels que définis ci-dessous :

PROGRAMME 1101 - REQUALIFICATION DES ZONES D'ACTIVITE DE LAGNY SUR MARNE ET ST THIBAUT DES VIGNES

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021 ET +
DEPENSES ACTUELLES	12 000 000,00 €	2 600 914,89 €	2 412 213,08 €	2 780 000,00 €	4 206 872,03 €	- €	- €
DEPENSES PROPOSEES	12 000 000,00 €	2 600 914,89 €	2 412 213,08 €	1 388 628,75 €	500 000,00 €	5 098 243,28 €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	12 000 000,00 €	2 600 914,89 €	2 412 213,08 €	1 388 628,75 €	500 000,00 €	5 098 243,28 €	- €

PROGRAMME 1102 - CONSTRUCTION ANTENNE DU CONSERVATOIRE DE MARNE ET GONDOIRE A CHANTELOUP EN BRIE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2014	CREDITS DE PAIEMENT 2015	CREDITS DE PAIEMENT 2016	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019 ET +
DEPENSES ACTUELLES	1 285 498,00 €	15 497,51 €	103 024,52 €	461 146,75 €	667 829,22 €	38 000,00 €	- €
DEPENSES PROPOSEES	1 270 181,34 €	15 497,51 €	103 024,52 €	461 146,75 €	658 529,86 €	31 982,70 €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	1 270 181,34 €	15 497,51 €	103 024,52 €	461 146,75 €	658 529,86 €	31 982,70 €	- €

PROGRAMME 1103 - REALISATION D'AIRES D'ACCUEIL DE GENS DU VOYAGE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021 ET +
DEPENSES ACTUELLES	7 699 800,00 €	1 906 366,23 €	128 459,00 €	2 978 000,00 €	2 686 974,77 €		
DEPENSES PROPOSEES	7 699 800,00 €	1 906 366,23 €	128 459,00 €	2 959 422,23 €	1 595 000,00 €	1 110 552,54 €	
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	7 699 800,00 €	1 906 366,23 €	128 459,00 €	2 959 422,23 €	1 595 000,00 €	1 110 552,54 €	- €

PROGRAMME 1104 - AMENAGEMENT DES BORDS DE MARNE THORIGNY SUR MARNE - DAMPMART

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET +
DEPENSES ACTUELLES	6 077 405,00 €	560 795,11 €	3 325 950,00 €	2 190 659,89 €			- €
DEPENSES PROPOSEES	6 077 405,00 €	560 795,11 €	2 457 466,00 €	2 206 500,00 €	852 643,89 €		- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	6 077 405,00 €	560 795,11 €	2 457 466,00 €	2 206 500,00 €	852 643,89 €	- €	- €

PROGRAMME 1105 - REHABILITATION DES BATIMENTS

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET +
DEPENSES ACTUELLES	4 185 000,00 €	557 685,54 €	2 282 500,00 €	720 000,00 €	624 614,46 €	200,00 €	
DEPENSES PROPOSEES	4 185 000,00 €	557 685,54 €	1 739 662,19 €	580 400,00 €	720 000,00 €	587 252,27 €	
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	4 185 000,00 €	557 685,54 €	1 739 662,19 €	580 400,00 €	720 000,00 €	587 252,27 €	- €

PROGRAMME 1106 - SCHEMA DIRECTEUR DES LIAISONS DOUCES

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2016	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021
DEPENSES ACTUELLES	7 920 000,00 €	98 899,76 €	864 063,00 €	1 920 000,00 €	960 000,00 €	960 000,00 €	684 000,00 €
DEPENSES PROPOSEES	7 920 000,00 €	98 899,76 €	864 063,00 €	1 639 045,45 €	280 300,00 €	960 000,00 €	684 000,00 €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	7 920 000,00 €	98 899,76 €	864 063,00 €	1 639 045,45 €	280 300,00 €	960 000,00 €	684 000,00 €

	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025 ET +
DEPENSES ACTUELLES	1 044 000,00 €	648 000,00 €	741 037,24 €	- €
DEPENSES PROPOSEES	1 044 000,00 €	648 000,00 €	1 701 691,79 €	
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	1 044 000,00 €	648 000,00 €	1 701 691,79 €	- €

PROGRAMME 1107 - AMENAGEMENT DES BORDS DE MARNE QUAI DE LA GOURDINE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET +
DEPENSES ACTUELLES	7 630 000,00 €	50 593,20 €	700 000,00 €	3 220 000,00 €	3 659 406,80 €		
DEPENSES PROPOSEES	7 630 000,00 €	50 593,20 €	255 606,60 €	1 001 000,00 €	3 161 400,10 €	3 161 400,10 €	
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	7 630 000,00 €	50 593,20 €	255 606,60 €	1 001 000,00 €	3 161 400,10 €	3 161 400,10 €	- €

PROGRAMME 1108 - MAISON DE SANTE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET +
DEPENSES ACTUELLES	3 750 000,00 €	375 036,00 €	1 500 000,00 €	1 874 964,00 €			
DEPENSES PROPOSEES	3 750 000,00 €	375 036,00 €	1 022 542,77 €	2 352 421,23 €		- €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	3 750 000,00 €	375 036,00 €	1 022 542,77 €	2 352 421,23 €	- €	- €	- €

PROGRAMME 1109 - POLE SOLIDAIRE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023 ET +
DEPENSES ACTUELLES	2 000 000,00 €	915 000,00 €	1 085 000,00 €				
DEPENSES PROPOSEES	520 000,00 €	139 426,25 €	370 000,00 €	10 573,75 €		- €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	520 000,00 €	139 426,25 €	370 000,00 €	10 573,75 €	- €	- €	- €

PROGRAMME 1110 - RESEAUX PLUVIALES ET DECI

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024 ET +
DEPENSES ACTUELLES	- €						
DEPENSES PROPOSEES	2 500 000,00 €	494 800,00 €	505 200,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	2 500 000,00 €	494 800,00 €	505 200,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	- €

BUDGET PRINCIPAL - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES, DE TAXE D'HABITATION ET DE TAXES FONCIERES 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ MAINTENIR le taux de taxe d'habitation pour 2019 à 7,91 % ;
- ❖ MAINTENIR le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2019 à 0,886 % ;
- ❖ MAINTENIR le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour 2019 à 3,02 % ;
- ❖ MAINTENIR le taux de cotisation foncière économique pour 2019 à 28,81%.

VOTE DU TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) POUR 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **FIXER** le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2019 selon la répartition suivante :

BUSSY SAINT GEORGES	6,34%
BUSSY SAINT MARTIN	5,86%
CARNETIN	5,86%
CHALIFERT	5,86%
CHANTELOUP EN BRIE	6,01%
COLLÉGIEN	6,00%
CONCHES SUR GONDOIRE	5,95%
DAMPMART	5,86%
FERRIERES EN BRIE	4,51%
GOVERNES	5,86%

GUERMANTES	6,20%
JABLINES	5,86%
JOSSIGNY	5,86%
LAGNY SUR MARNE	6,45%
LESCHEs	5,86%
MONTEVRAIN	7,09%
POMPONNE	5,96%
PONTCARRE	8,80%
SAINT THIBAUT DES VIGNES	6,00%
THORIGNY SUR MARNE	5,97%

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **VALIDER** les subventions ci-dessus ;
- ❖ **AUTORISER** le Président à signer les conventions d'objectifs entre les entités et la Communauté d'agglomération ;
- ❖ **DELEGUER** au Bureau communautaire l'attribution de subventions aux associations dans la limite de la ligne « provisions » inscrite au budget.

BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **ADOPTER** le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2019

CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC CAMG-LESCHE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **AUTORISER** le Président à signer la convention de financement des travaux d'éclairage public avec la commune de Lesches pour les travaux réalisés rue François de la Chapelle, ainsi que tous les documents y afférent.

CONVENTION BUSSY-SAINT-GEORGES - SUBVENTION FORUM DE L'EMPLOI 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **VALIDE** l'octroi de la subvention à l'association ;
- ❖ **FIXE** le montant de ladite subvention à 20 000 euros pour l'année 2018.

LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CREATION DU PPEANP SUR LES COMMUNES DE FERRIERES-EN-BRIE ET PONTCARRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **APPROUVER** le projet de création du PPEANP sur Ferrières et Brie et Pontcarré tel que représenté sur les plans de situation et de délimitation, et correspondant à la liste des parcelles conformément aux annexes jointes à la présente délibération ;
- ❖ **AUTORISER** le Président à lancer la phase réglementaire de création du PPEANP ;
- ❖ **SOLLICITER** les accords des communes concernées et l'avis de la Chambre d'agriculture sur le projet de périmètre ;
- ❖ **AUTORISER** le Président à signer tout document nécessaire à la poursuite de la procédure.

AVIS RELATIF AU PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLU DE POMPONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **EMETTRE** un avis favorable sur le projet de modification n°1 du PLU de Pomponne.

AVIS RELATIF AU PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLU DE MONTEVRAIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **EMETTRE** un avis favorable sur le projet de modification n°3 du PLU de Montévrain, prenant en compte les remarques formulées dans l'annexe.

MISE A DISPOSITION A TITRE ONEREUX DES AGENTS DE LA BRIGADE RURALE - EXTENSION AUX ORGANISMES DU TERRITOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **VALIDER** le principe de mise à disposition à titre onéreux de la brigade rurale avec tout organisme demandeur du territoire de la Communauté d'Agglomération ;
- ❖ **AUTORISER** le Président à signer les conventions cadres de mise à disposition.

GARANTIE TOTALE DE CONTRAT DE PRET CONTRACTE PAR PLURIAL NOVILIA POUR LA CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS SOCIAUX EN VEFA , RUE DU GENERAL LECLERC A SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES ET LAGNY-SUR-MARNE.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu les Contrats de Prêts N °84474 et N° 84476 en annexe signés entre PLURIAL NOVILIA ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 510 317.00 € (cinq-cents dix-mille trois-cent dix-sept euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des Contrats de Prêts N°84474 constitués de 4 Lignes du Prêt et N° 84476 constitués de 2 Lignes du Prêt.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Ces Prêts locatifs PLUS/PLAI/PLS sont destinés à financer une opération de construction de 4 logements situés rue du Général Leclerc à Saint-Thibault-des-Vignes et Lagny-sur-Marne.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : Les caractéristiques financières du contrat de Prêt n° 84474 sont les suivantes :

Offre CDC				
Caractéristique de la Ligne du Prêt	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
Enveloppe				
Identifiant de la Ligne de Prêt	5238882	5238883	5238881	5238880
Montant de la ligne de prêt	173 325 €	97 098 €	72 149 €	68 734 €
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	0,55%	0,55%	1,35%	1,35%
TEG de la ligne de prêt	0,55%	0,55%	1,35%	1,35%
Phase de préfinancement				
Durée du préfinancement	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois
Index de préfinancement	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index de préfinancement	-0,2%	-0,2%	0,6%	0,6%
Taux d'interet du prefinancement	0,55%	0,55%	1,35%	1,35%
Règlement des interets de préfinancement	capitalisation	capitalisation	capitalisation	capitalisation
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Index	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	-0,2%	-0,2%	0,6%	0,6%
Taux d'interêt	0,55%	0,55%	1,35%	1,35%
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (interets différés)	Amortissement déduit (interets différés)	Amortissement déduit (interets différés)	Amortissement déduit (interets différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR	DR	DR	DR
Taux de progressivité des échéances	-0,5%	-0,5%	-0,5%	-0,5%
Mode de calcul des interets	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des interets	30/360	30/360	30/360	30/360

Les caractéristiques financières du contrat de Prêt n° 84476 sont les suivantes :

Offre CDC		
Caractéristique de la Ligne du Prêt	PLS	PLS FONCIER
Enveloppe	PLSDD 2017	PLSDD 2017
Identifiant de la Ligne de Prêt	5238884	5238885
Montant de la ligne de prêt	46 456 €	52 555 €
Commission d'instruction	20 €	30 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de période	1,86%	1,86%
TEG de la ligne de prêt	1,86%	1,86%
Phase de préfinancement		
Durée du préfinancement	24 mois	24 mois
Index de préfinancement	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index de préfinancement	1,11%	1,11%
Taux d'intérêt du préfinancement	1,86%	1,86%
Règlement des intérêts de préfinancement	capitalisation	capitalisation
Phase d'amortissement		
Durée	40 ans	50 ans
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	1,11%	1,11%
Taux d'intérêt	1,86%	1,86%
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR	DR
Taux de progressivité des échéances	-0,5%	-0,5%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ETUDE EXTENSION DES HORAIRES DES BIBLIOTHEQUES – DEMANDE DE SUBVENTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention de l'Etat pour l'étude visant à l'adaptation et l'extension des horaires des bibliothèques

AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** la proposition d'avenant n°2 au marché 2014-10-45 ;
- ❖ **AUTORISE** le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire à signer l'avenant n°2.

LANCEMENT DE LA CONSULTATION MARCHÉ DE GESTION DE L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA CAMG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **LANCE** une consultation relative à la gestion des aires d'accueil et de grand passage,
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer ledit marché au terme de cette consultation,
- ❖ **DIT** que les crédits sont prévus au budget communautaire de l'exercice considéré.

LANCEMENT DE LA CONSULTATION RELATIVE A LA GESTION ET L'ENTRETIEN DES VELOSTATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **LANCE** une consultation relative à la gestion et l'entretien de quatre consignes Véligo ,
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer lesdits marchés au terme de ces consultations,
- ❖ **DIT** que les crédits sont prévus au budget communautaire de l'exercice considéré.

CUMUL D'ACTIVITES COMPETENCE COMMERCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **CREE** les postes suivants au tableau des emplois :

Numéro du poste	libellé, fonctions poste ou emploi	quotité temps de travail (en H)	filière	catégorie	libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin du grade le plus élevé
418	Chargé de missions Commerce	5:00:00	ADM	B	Rédacteur - Rédacteur principal 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	372	707
419	Chargé de missions Commerce	5:00:00	ADM	B	Rédacteur - Rédacteur principal 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	372	707

- ❖ **PERMET**, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi, que cet emploi puisse être occupé par un agent contractuel sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. La durée maximale de l'engagement sera alors d'un an renouvelable expressément dans la limite d'une durée totale de deux ans.
- ❖ **PERMET** que la rémunération en cumul d'activité de ces agents contractuels soit calculée sur la base de l'indice terminal du grade de rédacteur en raison de 5h hebdomadaires, augmentée des primes et indemnités liées à ce grade.
- ❖ **DIT** que les crédits seront prévus au budget principal de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire – chapitre 012.

Jean-Paul MICHEL propose d'ajouter à l'ordre du jour d'un point relatif à la modification des représentants au Comité de Pilotage Musique en Marne et Gondoire afin que ces nouveaux représentants soient installés pour la prochaine réunion du comité.

L'ajout de ce point est accepté à l'unanimité.

MODIFICATION DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE MUSIQUE EN MARNE ET GONDOIRE
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **PROCEDER** au remplacement de deux membres au sein de la commission interne de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire « Comité de pilotage de Musique en Marne et Gondoire » :

Liliane DEDIEU
Isabelle MOREAU
Pierrette MUNIER
NUTTIN Nathalie
LEFORT Martine
Laurent SIMON

Questions diverses :

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h32